

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 37

L'an deux mille seize, le trente et un mars à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 24 mars 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 27
Contre : 3
Abstention : 7

Roger CHARVET (Corbel), Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-
deux-Guiers); Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Roger VILLIEN, Alain
LECLERCQ (La Bauche); Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles); Philippe QUINTIN,
Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles); Jean-Pierre ZURDO
(Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur
Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz); Pierre Auguste
FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc); Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-
Joseph de Rivière); Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian
ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont); Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de
Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz); Louis BOCCHINO, Brigitte
BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont
38); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

**OBJET : Budget Primitif 2016 du budget principal
ANNULE ET REMPLACE**

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Jean
Paul PETIT à Jean Paul CLARET

VU le vote du compte administratif 2015, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de
résultat de fonctionnement et d'investissement 2015,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le conseil communautaire à la **MAJORITE** :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre.
- **ADOpte** le budget primitif 2016 du budget principal.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 1^{er} avril 2016,

